

# **LE DOMINION DU CANADA ET LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE PAR LA FRANCHISE POSTALE .**

## **ENVERGURE ET IMPORTANCE**

À l'occasion de 100ième anniversaire de la «Grande Guerre», cet exhibit de 16 pages présente des enveloppes utilisées par les membres influents du gouvernement canadien possédant une franchise postale et deux par des personnes sujet à la loi militaire. L'idée est de recréer l'esprit du temps de la guerre 14-18 au Canada , les lois et activités ayant modifiés la société canadienne à jamais.

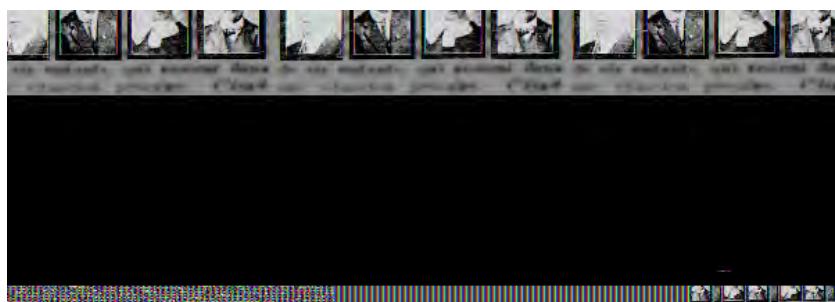
## **PRÉSENTATION**

Les enveloppe sont présentées en mode chronologique , en commençant par le début de la guerre et en terminant par le retour problématique des vétérans. L'importance des personnes ou des faits sont décrits ainsi que le droit à la franchise postale.

## **ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT**

La période couverte est du début de la guerre 1914 à la création des ministères et des organismes venant en aide aux vétérans. 1919-1920

1. Début de la guerre 5 août 1914: Loi des mesures de guerre, création d'une armée de volontaire
2. 1916: Désastre: manque d'argent , réorganisation pour améliorer la production( chemin de fer, vivres
3. Les élection de décembre 1918: les deux chefs, le droit de vote, loi des élections en temps de guerre 1917
4. le gouvernement d'Union La loi du service militaire et l'enregistrement des canadiens: demande d'exemption de service , émeute au Québec
5. Retour des vétérans:1919 Le ministère du Rétablissement civil des soldats et l'office des commissaires pour les pensions.



Alexandre Bussières, Joseph-Édouard Tremblay, Honoré Bergeron et Georges Demeule sont les quatre victimes innocentes de l'émeute. de Pâques Photo : Courtoisie, Journal La Patrie, Bibliothèque et Archives nationales du

Québec (BAnQ) .

# Gouverneur Général du Canada 1911-1916

Duc de Connaught 3ième fils de la Reine Victoria, oncle du roi George v



**LE 4 AOÛT 1914, LE GOUVERNEMENT DE SA MAJESTÉ GEORGE V, ROI D'ANGLETERRE ET DE SES DOMINIONS DÉCLARE LA GUERRE À L'ALLEMAGNE . LE 5 , LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DÉCLARE LE CANADA EN GUERRE.**

En tant que gouverneur général, de 1911 à 1916 le duc de Connaught a joué un rôle important en matière de recrutement militaire et de philanthropie au Canada pendant la Première Guerre mondiale. Le prince Arthur s'intéresse beaucoup au recrutement des troupes et aux stratégies militaires, tant et si bien qu'il inspecte plusieurs régiments et services auxiliaires de l'armée canadienne et fait le tour des hôpitaux militaires, au grand déplaisir de Sir Borden,

O. H. M. S.

*Eug. Fiset col.  
D.M.M. et D.*

H. J. Morgan, Esq., M.A., LLD., etc  
483 Bank Street,  
OTTAWA, ONT.



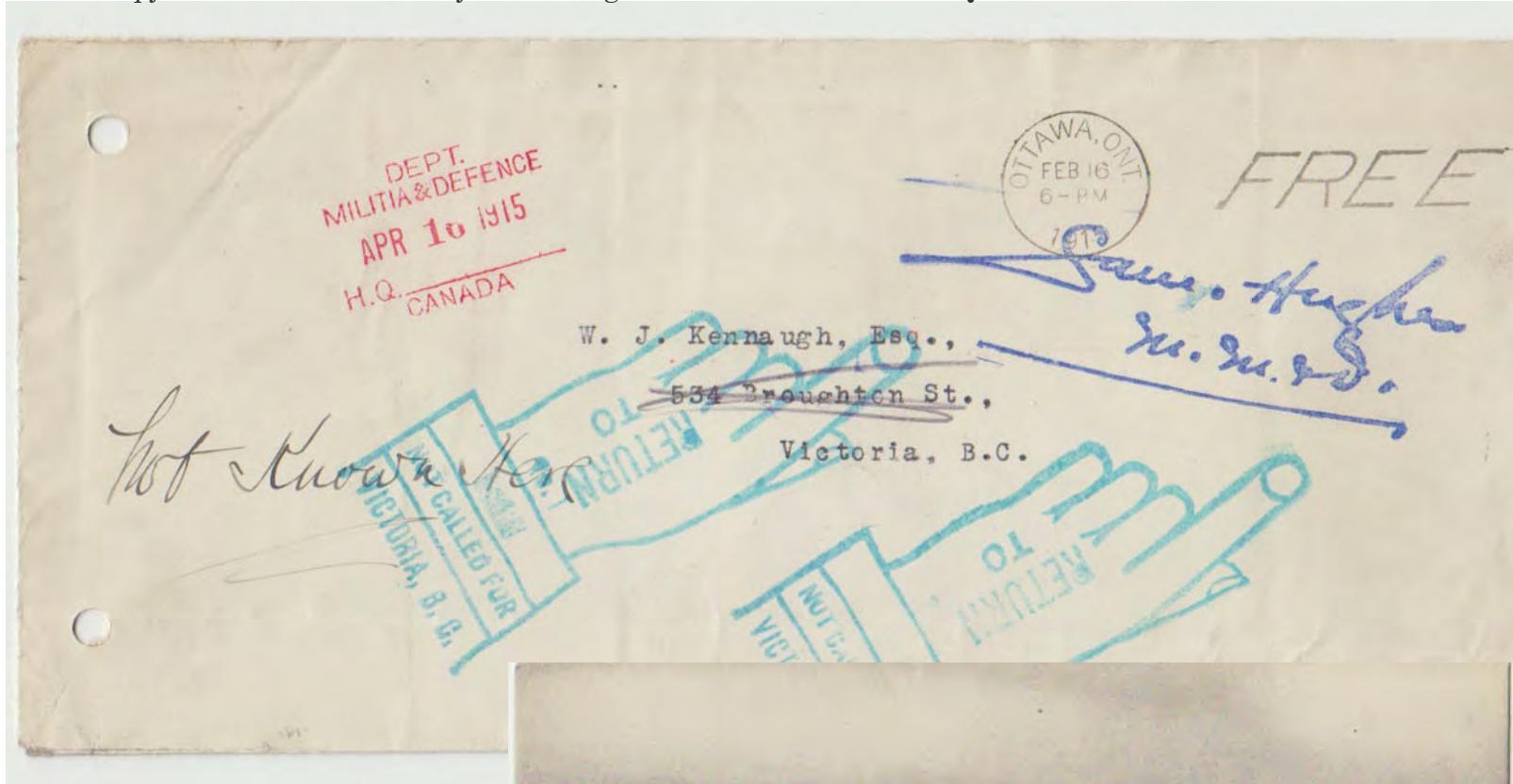
M. F. A. 45.  
75 m.—8 09.  
H. Q. 1772-39-210.

Franchise du Gouverneur général, en bleu	Marque postale	autre
Eug. Fiset col.		Henry Morgan est l'éditeur de nombreux livres sur les personnages de l'histoire canadienne.
D.M.M. et D.	Ottawa, free	
Eugène Fiset colonel Deputy ministre Militia and Defence	4 janvier 1912	
Médecin du Gouverneur Général		

# Samuel Hughes 1911-1916

## Ministre de la milice et de la défense

LE PROJET DE LOI SUR LES MESURES DE GUERRE, QUI DONNAIT AU GOUVERNEMENT DES POUVOIRS DE COERCITION EXCEPTIONNELS SUR LES CANADIENS, PASSA À LA HÂTE LES TROIS LECTURES, LE 18 AOÛT 1914. Avec le soutien complet de Laurier et de son parti, Borden put mettre en place la législation de guerre en cinq jours. Cette loi est toujours en vigueur et a été utilisé au Québec en 1917 et 1970.



Le Canada ne possédait pas d'armée régulière. Hughes dès septembre 1914, créa le camp Valcartier afin d'y entraîner les volontaires principalement des anglais ( 30000 hommes) avant leur départ pour la guerre. Mais ses dépenses et son attitude provoquèrent le déplaisir du gouvernement. Le 30 octobre 1916, George Hasley Perley devient le ministre des Forces Militaires d'outremer du Canada à Londres et en novembre 1916 Albert Edward Kemp remplaça Samuel Hughes.



Franchise du ministère de la Milice et Défense en bleu

Marque postale

Sam. Hugues m.m.& D

Samuel Hugues ministre Militia and Defence

Ottawa , duplex 16 février 1915

# Office des Commissionnaires du chemin de fer pour le Canada

Le rôle de l'office est de contrôler, de déterminer les tarifs de transport ferroviaire. Il doit voir au bon transport des marchandises.

BOARD OF RAILWAY COMMISSIONERS FOR CANADA,

OTTAWA,

May 3/15

I beg to acknowledge the receipt of your letter  
of April 27/15 which will receive the attention of the  
Board. re plans

In writing further on this subject, please refer to File  
No. 11738.126

A. D. CARTWRIGHT,  
Secretary.

11738.129

NOTE. Letters addressed to this Board are carried FREE by the Post Office Department.

Les directeurs de  
l'Office

H. L. Drayton	Chef
D'Arcy Scott	Assistant chef
Hon W. B. Nantel	Deputy chief
S. J. McLean	Commissioner
A.S. Goodeve	Commissioner
A. D. Cartwright	secrétaire

1

Franchise de l'Office en bleu Marques postales

Autre

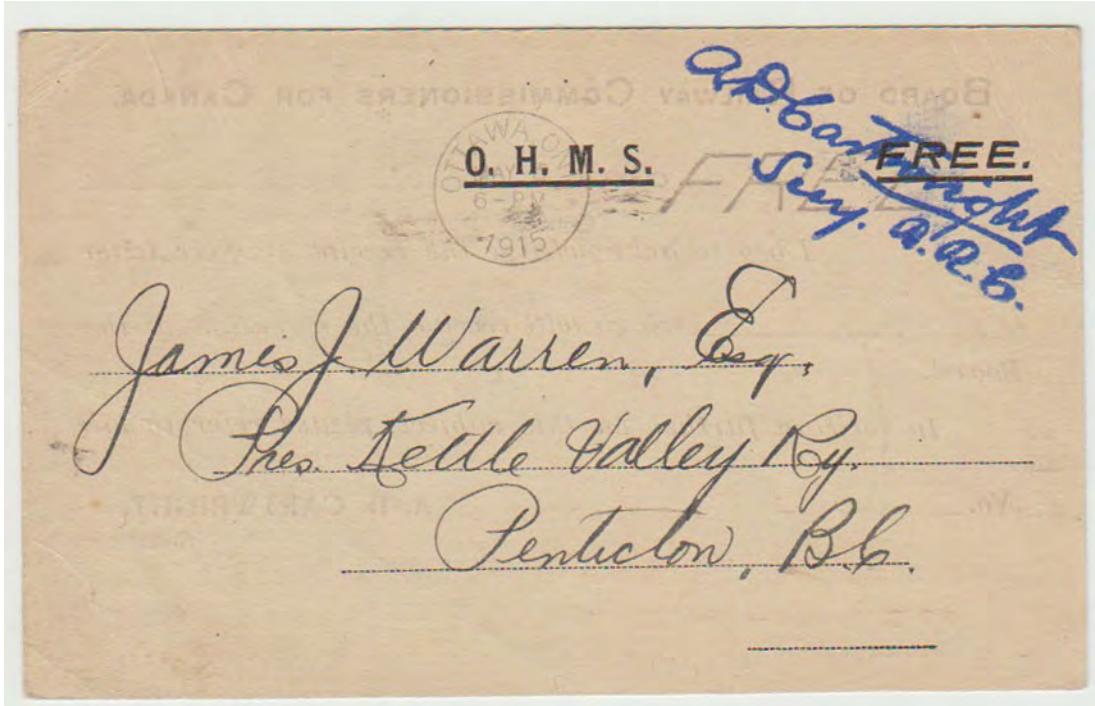
A.D. Carwright

Ottawa, duplex 3 mai 1915

James . J.Warren

Secry. B. R. C.

Président du chemin de fer

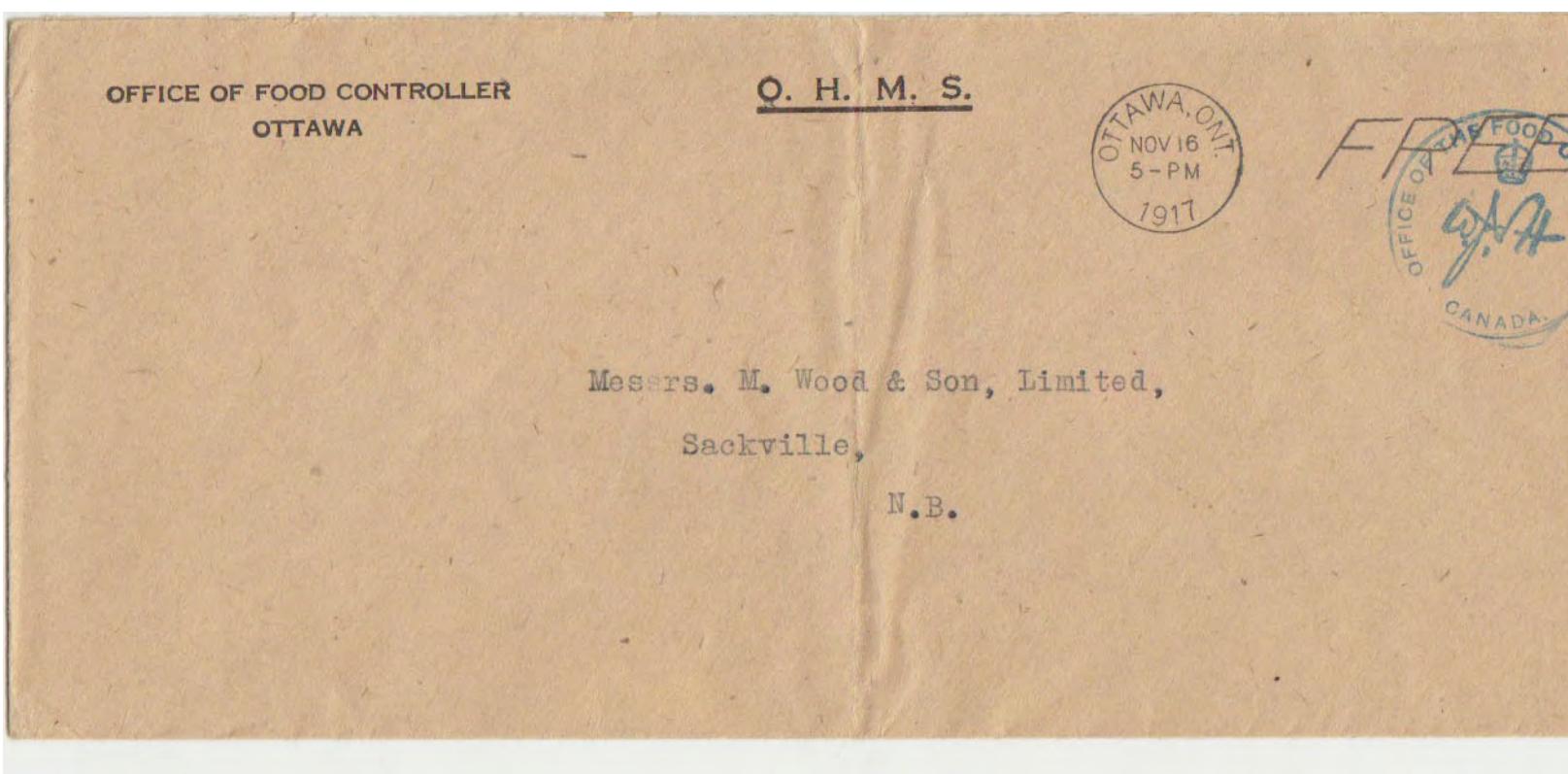


## William John Hanna

### Office du Contrôleur des vivres 1917-1918

Le 21 juin 1917, au moment où la pénurie d'aliments et l'inflation semblaient menacer l'effort de guerre, Hanna fut nommé contrôleur fédéral de l'alimentation. Avec son obstination habituelle, il conclut que son devoir était de maximiser la production destinée aux pays d'outre-mer. En clair Canadian «Mangez du poisson et ne faites pas d'alcool.» Le bacon , le bœuf , le blé et le sucre étant envoyés en Europe. En piètre santé, Hanna démissionna de ce poste controversé le 24 janvier 1918. De 1915 à 19129, le coût de la vie monta de 70%

Le 11 février 1918, le Gouvernement crée 1 e Canada food board, la Commission des vivres.»



Franchise en bleu

W. J. H

Office of the food controller

William John Hanna Office du Contrôleur des vivres

Marque postale

Ottawa 16 nov 1917

# William Thomas White

## Ministre des Finances 1911-1919



Franchise du ministre	Marque pos-
W. T. W. m.p.	
William Thomas White ministre Finances	Ottawa , free
	2 mai 1912

La guerre coutait cher : En 1916 , la dette de guerre s'élevait à 600 millions et augmentait de 900 000\$ par jour . Aussi , comme les bénéfices excessifs réalisés par les entreprises canadiennes à cause de la guerre devenaient une préoccupation grandissante, Borden et White avaient mis en place la première forme d'imposition directe au pays, l'impôt sur le bénéfice des entreprises en temps de guerre. White imposa à contrecœur en 1917 l'impôt de guerre sur le revenu en même temps que fut adoptée la Loi concernant le service militaire . Les taux d'imposition étaient délibérément bas et s'appliquaient à une minorité de gens. Ces deux taxes rapportaient au gouvernement un revenu insignifiant et étaient censées être abolies à la fin de la guerre. L'impôt sur le bénéfice prit fin en 1920, mais sera restauré à la Deuxième Guerre mondiale ; l'impôt sur le revenu deviendra la plus importante source permanente de rentrées de fonds du gouvernement .

## John Fraser vérificateur général

1905-1919 mort

Les journaux de Toronto de l'époque décrivent M. Fraser comme Diogène portant une lampe à la recherche d'un honnête homme. Le vérificateur Fraser avec le Gouverneur général parcouraient en 1916 le pays à la recherche des PROFITEURS de guerre.



Franchise de l'auditor general en rouge	Marque postale autre
J. Fraser	Henry Morgan est l'éditeur de nombreux livres sur les personnages de l'histoire canadienne.

## Loi des mesures de guerres 18 août 1914

Les «immigrés étrangers» provenant des pays en guerre avec la Grande Bretagne peuvent être arrêtés et emprisonnés. À Brandon Manitoba, le centre d'internement renferme 900 prisonniers,, des immigrés ukrainiens de l'empire Austro -hongrois, du 27 novembre au 19 juillet 1916, ensuite ces gens seront envoyés dans des camps comme Castle Mountain à Banff , Alberta sans droit de vote mais leur courrier droit de franchise possible.



Courier censuré

Passed by interne- Facteur de  
ment censor rareté

L B 4 marques  
28 mai 1916 connues

Brandon Manitoba

## Loi des élections en temps de guerre

.Le 20 septembre, 1917 après un débat acrimonieux, le Parlement adopte la *Loi*. La nouvelle loi prive du droit de vote les citoyens nés dans un pays « ennemi » et naturalisés après mars 1902, sauf ceux ayant un fils, un petit-fils ou un frère en service actif dans les Forces armées canadiennes. Simultanément, elle octroie le droit de vote aux épouses, aux mères et aux sœurs des soldats en service ainsi qu'aux femmes qui sont elles-mêmes militaires (environ 527 infirmières militaires nursing sister).

La loi des électeurs militaires permet le vote des soldats au front .

Anaïs Chapais , infirmière militaire petite fille d'un Père de la Confédération. Jean -Charles Chapais

Une des quelques canadiennes françaises ayant le droit de vote en décembre 1917.

Franchise militaire

Le soldat canadien Samuel Irvin Williams écrit à l'infirmière militaire , Anaïs Chapais à l'hôpital Bassington.



# Arthur Meighen en 1917 solliciteur général, secrétaire d'état, ministre de l'intérieur, en 1920 Premier Ministre

Meighen fut l'auteur de la loi sur les mesures de guerre (1914), de

## Franchise

Arthur Meighen	House of commons free-franco
Leader de l'opposition	
	8 juillet 1924

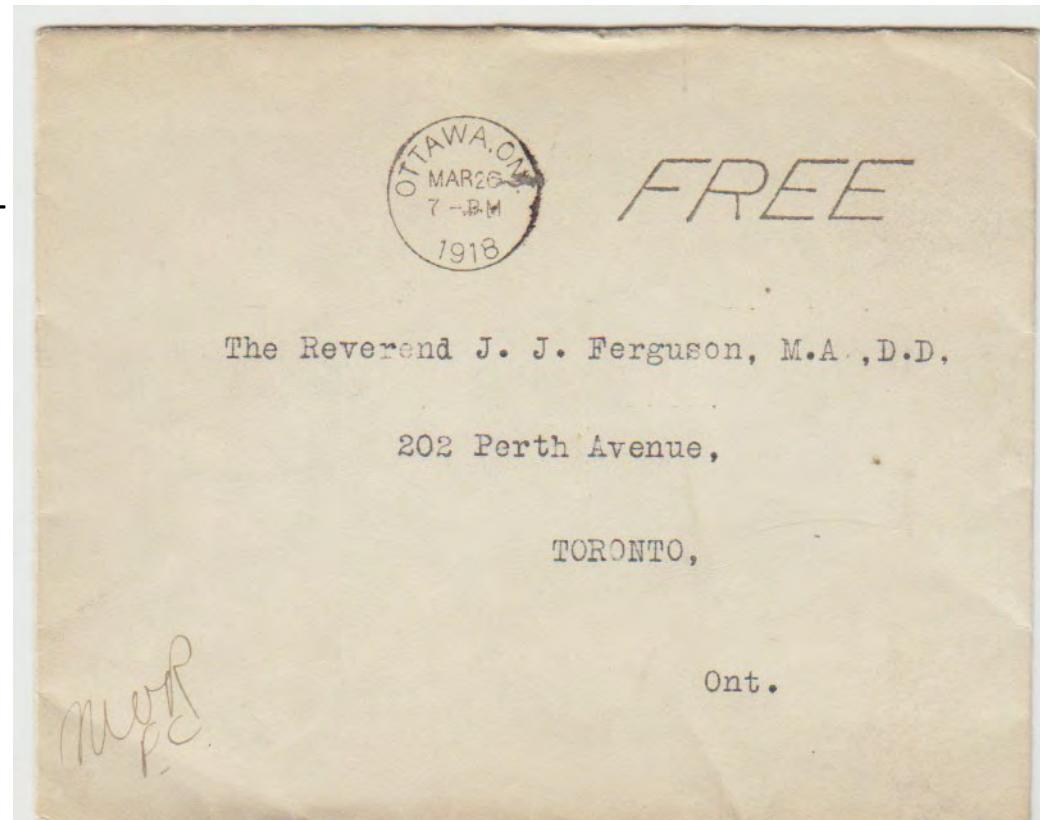


N. W. R.

P.C.	Ottawa, du- plex
Newton Wesley Rowell	
Privy Council	26 mars 1918

## Newton Wesley Rowell libéral, président du Conseil Privé

Le libéral ontarien Rowell accepta, sur l'invitation de Borden et juste avant l'annonce de la formation d'un gouvernement d'union le 13 octobre 1917, d'en faire partie lui-même. Rowell entra au gouvernement d'union à titre de président du Conseil privé - fonction habituellement exercée par le premier ministre - et de vice-président du comité de guerre, dont Borden était le président nominal. Il avait donc comme responsabilité première l'organisation de l'effort de guerre,



# Les deux chefs

Robert Laird Borden (1911-1920) et Wilfrid Laurier (1896-1911)

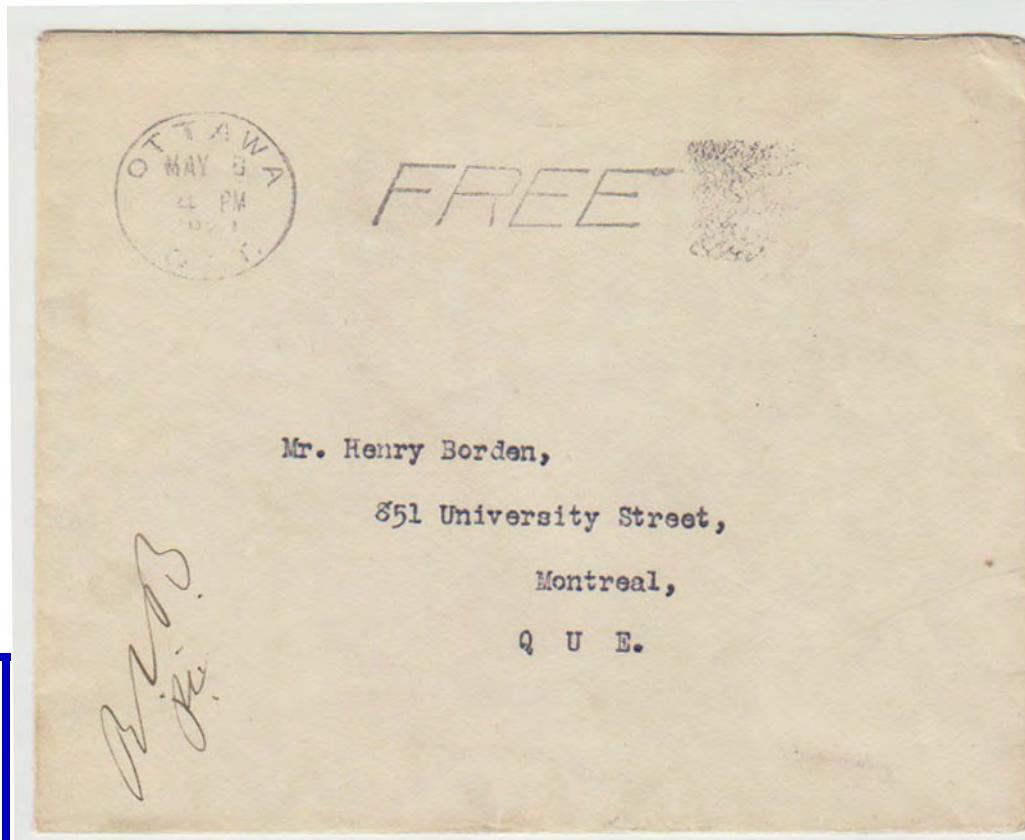
À PARTIR DE 1916 LA GUERRE SE MIT À MAL ALLER. ET EN 1917, LE GOUVERNEMENT DÜ ALLER EN ÉLECTION.

Borden avait promis 500000 soldats canadiens sur 8 millions de population. Il avait aussi annoncé qu'il allait demander à Laurier de se joindre à lui dans un gouvernement de coalition pour soutenir la conscription. Laurier, finalement, le 6 juin 1917 refusa.

Les résultats du scrutin de décembre 1917 témoignèrent d'une division inégalée entre francophones et anglophones : les unionistes occupaient 153 sièges et les libéraux de Laurier en disposaient de 82, tous au Québec, sauf 20.

Franchise du  
Privy Council

R. L. B. P. C.	Ottawa,	W.L.P.C.	Ottawa ,free 12
Robert Lair Borden Privy Council	duplex	Wilfrid Laurier Privy	avril 1905
6 mai 1920			



Henry J. Morgan, Esq.,

483 Bank Street,

Ottawa.



La Croix rouge canadienne: Fournir une assistance bénévoles aux malades et aux blessés des armées en temps de guerre.

Inauguration de l'hôpital de l'Université Laval à Joinville- le- pont 1918



Franchise militaire	Marque de la CRC
Army post office S5 Paris	Canadian red Cross society –paris branch
19 janvier 1918	Store dep
Gratuit de Paris	R. M. Hardie
à Londonderry	Seule marque con- nue
Censure 5090 en rouge	

Le dépôt de Paris de la Croix rouge Canadienne ouvre en mars 1915. Son rôle est de fournir des fournitures sous contrôle britannique aux hôpitaux français. M Hardie est chargé grâce à un don de 100000\$ de la CRC recueillie au Canada français d'équiper l'hôpital de Joinville-le Pont , Vincennes , hôpital qui sera remis par le PM Borden le 3 juillet au président le la République Poincaré en présence du premier ministre anglais Lord Derby et du président de la CRC, le général MacDougal. Du 1 juillet 1918 au 9 mai 1919, 143 canadiens, 121 anglais 2964 français, 220 allemands principalement gazés y furent soignée par des canadiens d'origine française.

Monsieur Robert-Mason Hardie recevra la légion d'honneur pour avoir dirigé pendant 2 ans le service de distribution pour les blessés français.

Borden donnant la main à Poincaré le 3 juillet 1918, photo d'archives françaises

# Loi du service militaire 1917, 9 août 1917

## Demande d'exemption Wilfrid Giguère de Giffard , 1 novembre 1917

La loi du Service militaire oblige chaque mâle sujet britannique résident au Canada né depuis le 13 octobre 1897, célibataire ou veuf sans enfant de se reporter au Registraire sous la loi du service militaire 1917 du district où il réside avant le 10 avril 1918 ou dans les 10 jours après qu'il ait atteint 19 ans. Le courrier est gratuite et le document peut être obtenu du maître de poste.

**INSTRUCTION AU MAÎTRE DE POSTE: QUAND LA DEMANDE D'EXEMPTION EST REMPLIE ET SIGNÉE ET LA DATE ÉTAMPÉE, CELLE-CI DOIT ÊTRE ENVOYÉE PAR COURRIER ENREGISTRÉ LE MÊME JOUR À L'OFFICE DE L'INSPECTEUR DES POSTES DE VOTRE DIVISION.**

**REÇU REMIS PAR LE MAÎTRE DE POSTE AU REQUÉRANT POUR L'EXEMPTION DU SERVICE MILITAIRE.**

Le reçu est signé Jos. Drouin assistant. À cette époque le maître de poste de Monument était Celistin Drouin. Le maître de poste doit oblitérer le document « requête d'exemption » et remettre un reçu au requérant qui le signe et le garde .(Loi du service militaire 1917)

MSA. 2. CANADA.

**MILITARY SERVICE ACT, 1917 No. 208454 EC**

**ACTE DU SERVICE MILITAIRE, 1917**

**POSTMASTER'S RECEIPT FOR CLAIM FOR EXEMPTION FROM MILITARY SERVICE**  
**REÇU DU MAÎTRE DE POSTE RE QUÉTÉ POUR EXEMPTION DU SERVICE MILITAIRE**

Signature of man on whose behalf  
the application has been made.  
Signature de la personne au nom  
de laquelle la requête a été faite.

To be delivered to applicant and retained and signed by him, if applicant has applied on his own behalf, or, if application has been made by applicant on behalf of some one else, to be handed by applicant to the man concerned, signed by the latter and produced at any time on request.

Ce reçu doit être remis au requérant qui devra le signer et le garder par devers lui—si le requérant a fait lui-même sa demande. Si la requête a été faite ou remplie par une autre personne, le reçu doit être remis par celui qui fait la requête à celui qui est concerné. Il doit être signé par ce dernier et produit en aucun temps sur demande.

The application for the exemption from military service of.....  
La requête pour exemption du service militaire de.....

whose Post Office address is given as.....  
dont l'adresse postale est.....

(Name in full—Nom au long)  
Jos. Drouin ass.

Monument, Giffard, Quebec

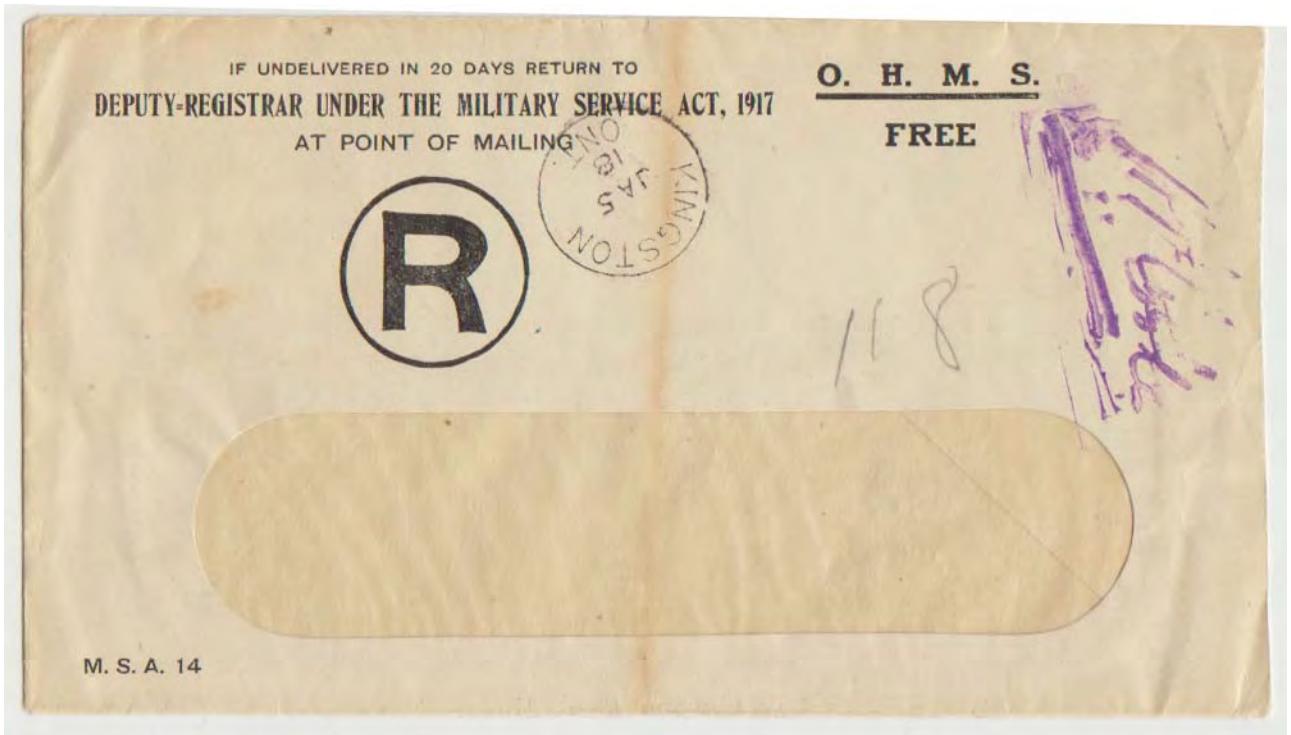
has this day been handed to me and this is the counterfoil of that application and bears the same number.  
m'a été remise ce jour et c'est le talon de la requête qui porte le même numéro.

Office  
MONUMENT NO 111  
D 1917  
Stamp.

Jos. Drouin ass.  
Signature of Postmaster.  
Signature du Maître de Poste.

# Loi du service militaire 1917, La conscription

## Demande d'exemption refusée, 5 janvier 1918



Selon l'article 99 de la loi du service militaire 1917, le registraire a droit à la franchise postale. Le major H. P. Cooke (deputy registrar) s'occupe du district de Kingston.

Franchise du registraire	Marque postale
Major H. P. Cooke	Enregistrement
Kingston, le 5 janvier 1918	

Arthur Bruce Bailey né le 19 novembre 1893 à Dartford, Ontario, professeur, enrôlé dans l'infanterie le 12 février 1918 à Kingston **et mort sur le champs de bataille le 3 septembre 1918**.

24,132 garçons ont été enrôlé et envoyé à la guerre. Les autres, 93 % ont été exemptés.

M.S.A. 41

MILITARY SERVICE ACT, 1917

PC 929084      280

Serial Number      Consecutive Number on Schedule

Notice of Disposition of Appeal

NAME Arthur B. Bailey,  
STREET AND NUMBER.....  
CITY OR TOWN Dartford, Ont.

You are notified that the appeal from the decision of the Local Tribunal with regard to the Claim for Exemption from Military Service made on behalf of yourself..... has been considered by the Appeal Tribunal sitting at Cobourg....., and that the decision was that exemption be disallowed.....

Any communication on the subject of this Notice is to be sent to the undersigned. It requires no postage.

*H. P. Cooke*

Registrar, under the Military Service Act, 1917  
at Kingston

N.B.—See other side for Instructions and Regulations.

# Loi du service militaire

## Réponse de la requête en exemption

faite le 1 novembre 1917 de Wilfrid Giguère

M S A. 32B.

CANADA.

MILITARY SERVICE ACT, 1917.  
LOI DU SERVICE MILITAIRE, 1917.

Notice of Disposition of Claim for Exemption.  
Avis de la décision d'une demande d'exemption.

To) *Wilfrid Giguere, Rouleur*  
A )  
St. and No.) *Montmiret*  
Rue et No.) *Ave.*  
City or Town) *Cité ou ville*

Serial No.	Consecutive No. on Schedule
20845-41	271
No. de série	No. consécutif de la liste

You are notified that the Claim for Exemption from Military Service made on behalf of  
Vous êtes informé que la demande d'exemption du service militaire faite au nom de

*Wilfrid Giguere* has been considered by *Beaugard* (Local Tribunal No.) 256  
a été prise en considération par le tribunal local } (No.)  
under the Military Service Act, 1917, and that the decision of the Tribunal was that exemption be  
constitué en vertu de la Loi du Service Militaire, 1917, et que le tribunal a décidé que l'exemption doit être  
*accordée jusqu'à ce que les services des*  
*soldats de la classe B soient requis*

Any communication on the subject of this notice is to be sent to *Toulon*  
Toute correspondance au sujet de cet avis doit être envoyée à

addressed to "The Registrar under the Military Service Act, 1917."  
(et adressé au "Registraire de la Loi du Service Militaire, 1917.")

A copy or copies of this decision was or were  
Une copie ou des copies de cette décision ont été

Stricken method not used. Rayer la com- munication non utilisée.	(a) Handled to the Claimant...personnally; (a) Remise au requérant...personnellement;	on the
	(b) Sent to the Claimant...by registered mail (b) Adressée au requérant...par lettre recommandée	le 20

day of *Novembre*, 1917.  
jour de

Notice of it has also been given to the Military Representative.  
Avis de cette décision a aussi été donné au représentant militaire.

Edmund Giguere *P. M. G.*  
Member of Tribunal  
Membre du Tribunal.

Member of Tribunal  
Membre du Tribunal.

N.B.—See other side of this sheet for instructions and explanations.  
N.B.—Voyez au verso de cette feuille les instructions et les explications.

Le 20 novembre 1917

L'exemption est accordée. Il ne mourra pas en France. Il est classé classe B. (en réserve) et fait partie des 93 % exempté.

INSTRUCTIONS AU TRIBUNAL.—Une copie de cet avis sera remise ou envoyée par lettre recommandée à chaque requérant, et une autre copie sera envoyée le jour même au Registrinaire (ou député Registrinaire) de la Loi du Service Militaire dans le district duquel siège le tribunal, et cette dernière copie sera annexée aux pièces reçues par le tribunal au sujet de la dite demande. Un memorandum de toute preuve orale entendue sera aussi annexé.

Si l'homme ne figure pas sur la liste, une formule de demande d'exemption, M S A. 3, sera remplie et les détails seront entrés sur la liste fournie par le Registrinaire au tribunal. Le numéro de série de la formule de demande d'exemption et le numéro consécutif de l'entrée ajoutée sur la liste seront inscrits dans les espaces réservés à cette fin sur cet avis.

INSTRUCTIONS AU REQUÉRANT.—Si la demande d'exemption a été refusée, un avis ordonnant et indiquant au requérant le jour et l'endroit où il devra se présenter pour être mis en activité de service lui sera envoyé en temps voulu, et on lui fournira les moyens de transport pour rejoindre son bataillon.

Si la demande d'exemption a été accordée, un certificat d'exemption lui sera envoyé dans les six semaines. Ce certificat vaudra aux conditions mentionnées, ou pour le temps déterminé par la décision, ou jusqu'à ce que les hommes de la catégorie médicale dans laquelle il a été classé soient de nouveau requis de se présenter.

Si l'exemption n'a pas été accordée que jusqu'à ce que les hommes de la catégorie médicale dans laquelle le sujet a été placé reçoivent instruction de se présenter, et que les services des hommes de cette catégorie médicale soient requis ensuite, on pourra alors faire valoir tout motif d'exemption déjà invoqué ainsi que ceux qui ont surgi dans l'intervalle.

Si vous désirez appeler de la décision vous devez donner avis par écrit des raisons sur lesquelles vous appuyez votre appel et adresser votre communication au "Registraire de la Loi du Service Militaire, 1917," à l'endroit indiqué plus haut.

Cet avis devra être mis à la poste pas plus tard que le troisième jour après la réception par la poste du présent avis, ou votre appel ne sera pas entendu. L'avis devra aussi référer au numéro de série et au numéro consécutif de liste que vous trouvez en tête du présent avis.

Si par suite de quelque délai dans la livraison, le présent avis vous parvient trop tard pour vous permettre de donner avis de votre appel dans les vingt (20) jours de la date d'envoi de l'avis, vous devrez alors, en plus de vos motifs d'appel, donner les raisons du retard de livraison si vous les connaissez. Si vous êtes responsable du retard, votre droit d'appel est perdu; votre appel ne sera pris en considération que si vous n'êtes pas responsable du retard de la livraison.

Si vous donnez avis d'appel, le Registrinaire vous informera en temps voulu de la date à laquelle l'appel sera entendu devant un Juge d'Appel.

# Loi du service militaire

Ré-

M S A. 32B.

CANADA.

MILITARY SERVICE ACT, 1917.  
LOI DU SERVICE MILITAIRE, 1917.

Notice of Disposition of Claim for Exemption.  
Avis de la décision d'une demande d'exemption.

To } *Philippe Giguere, Plombier*  
A }  
St. and No. }  
Rue et No. }  
City or Town }  
Cité ou ville }

Serial No. **20845-41** Consecutive No. on Schedule **271**

You are notified that the Claim for Exemption from Military Service made on behalf of *Philippe Giguere* has been considered by *Reinecourt* (Local Tribunal No. **256**) under the Military Service Act, 1917, and that the decision of the Tribunal was that exemption be granted *jusqu'à ce que les services des* *regards de la classe B soient requis*.

Any communication on the subject of this notice is to be sent to *Quebec*, addressed to "The Registrar under the Military Service Act, 1917." (et adressée au "Registraire de la Loi du Service Militaire, 1917.")

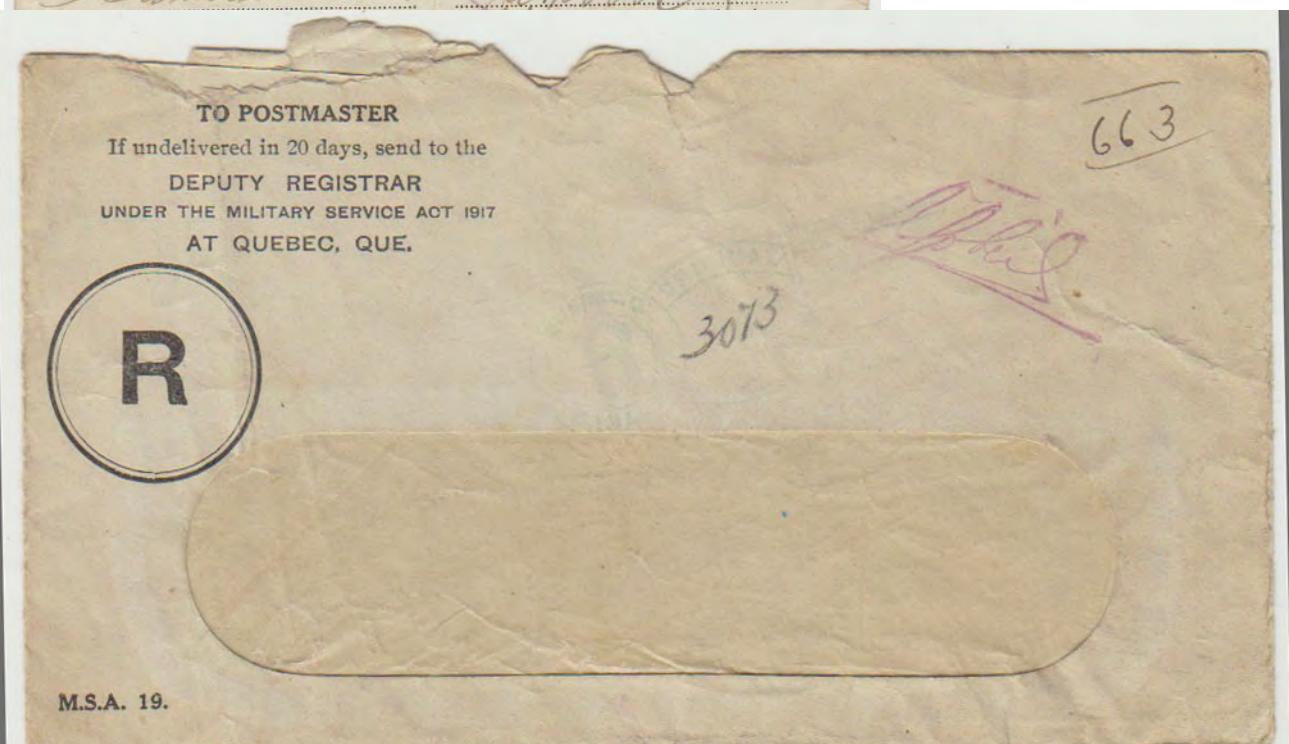
A copy or copies of this decision was or were made on copies of cette décision ont été faites à la demande de l'ordonnance:

- (a) Handled to the Claimant... personally;
- (b) Sent to the Claimant... by registered mail

on the **20<sup>e</sup>** day of **November**, 1917.

Notice of it has also been given to the Military Representative. Avis de cette décision a aussi été donné au représentant militaire.

*Edmond Giguere* *Philippe*



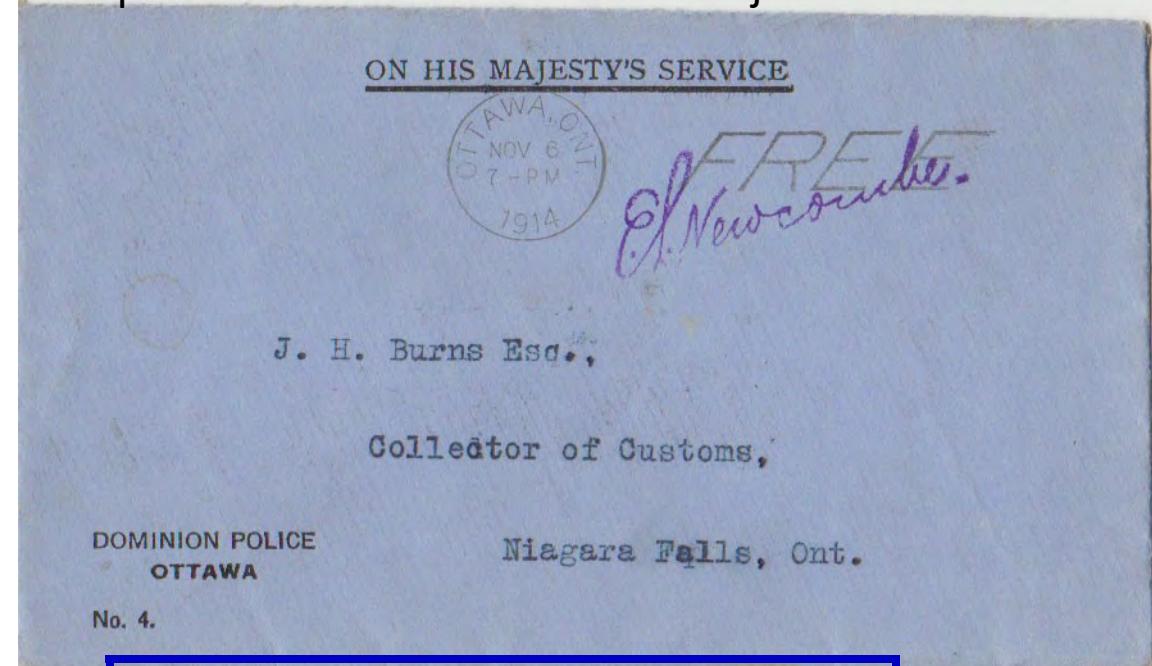
Le 20 novembre 1917

L'exemption est accordée. Il ne mourra pas en France. Il est classé classe B. (en réserve) et fait partie des 93 % exempté.



# Loi du Service militaire 1917

## La police de l'est :Ministères de la justice-et Milice et défense



Franchise du ministère de la Justice	date
Edmund Leslie Newcomb	Ottawa free duplex
Deputy minister Justice 1893-1924	6 novembre 1914
Dominion Police	

En 1914 les membres de la Dominion police , la police de l'Est chargée de protéger les députés sont sous la responsabilité du ministère de la Justice. Le 15 septembre 1917, les membres passent au département de la Milice et Défense où ils deviennent une branche civile du Canadian Military Police Corps. Leur premier devoir est de faire respecter la conscription et d'arrêter les resquilleurs.

Sans ce sauf-conduit n'importe quel mâle canadien peut être arrêté par la Police du Dominion.(spotter)

Sur réception de ce certificat le titulaire doit le signer à l'encre dans l'espace réservé à cette fin et le porter constamment sur sa personne pour pouvoir l'exhiber sur requérance.



La première émeute éclate à Québec le 28 mars 1918, quand Joseph Mercier, 23 ans, est interpellé par trois *spotters*. Il n'a pas avec lui son sauf-conduit. Il est arrêté. Québec entre en ébullition contre la conscription. L'armée tire sur la foule et le 1 avril tue 4 hommes .

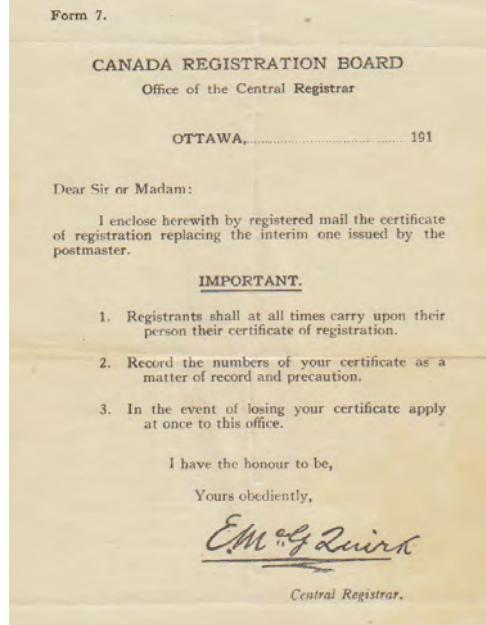
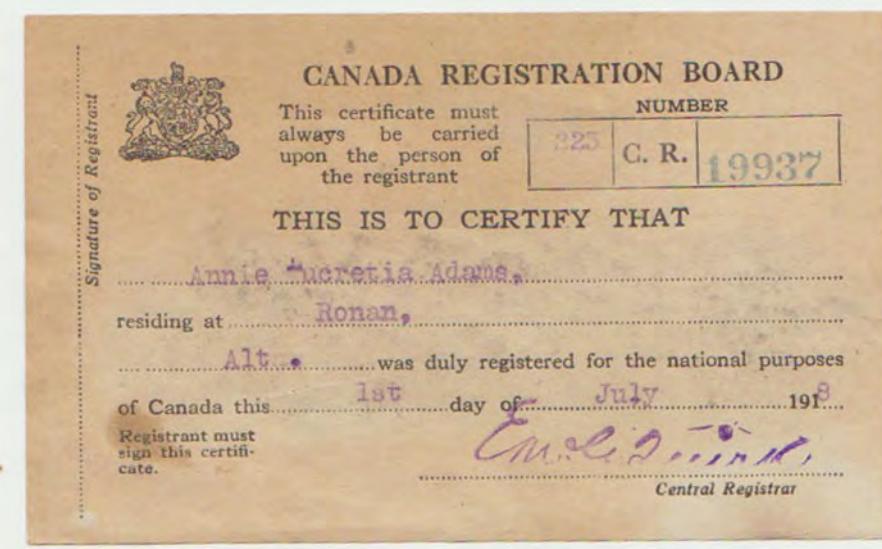
À cause de l'insurrection, le ministère de la Milice et de la Défense concentre au Québec des effectifs considérables, compte tenu de la pénurie de combattants que la conscription est censée combler. Il s'agit de prévenir toute velléité de soulèvement. **AU TOTAL, L'OPÉRATION MOBILISERA 6 000 HOMMES ET S'ÉTENDRA JUSQU'EN MARS 1919.**

# Commission d'enregistrement du Canada (ministère du Travail)

Créée par un ordre en conseil sous la loi des mesures de guerre, le 23 février 1918.



Franchise	Marque postale
Canada registration board	Enregistrement en rouge
E. McG. Quirk	Ottawa , free.duplex
Central registrar	12 septembre 1918



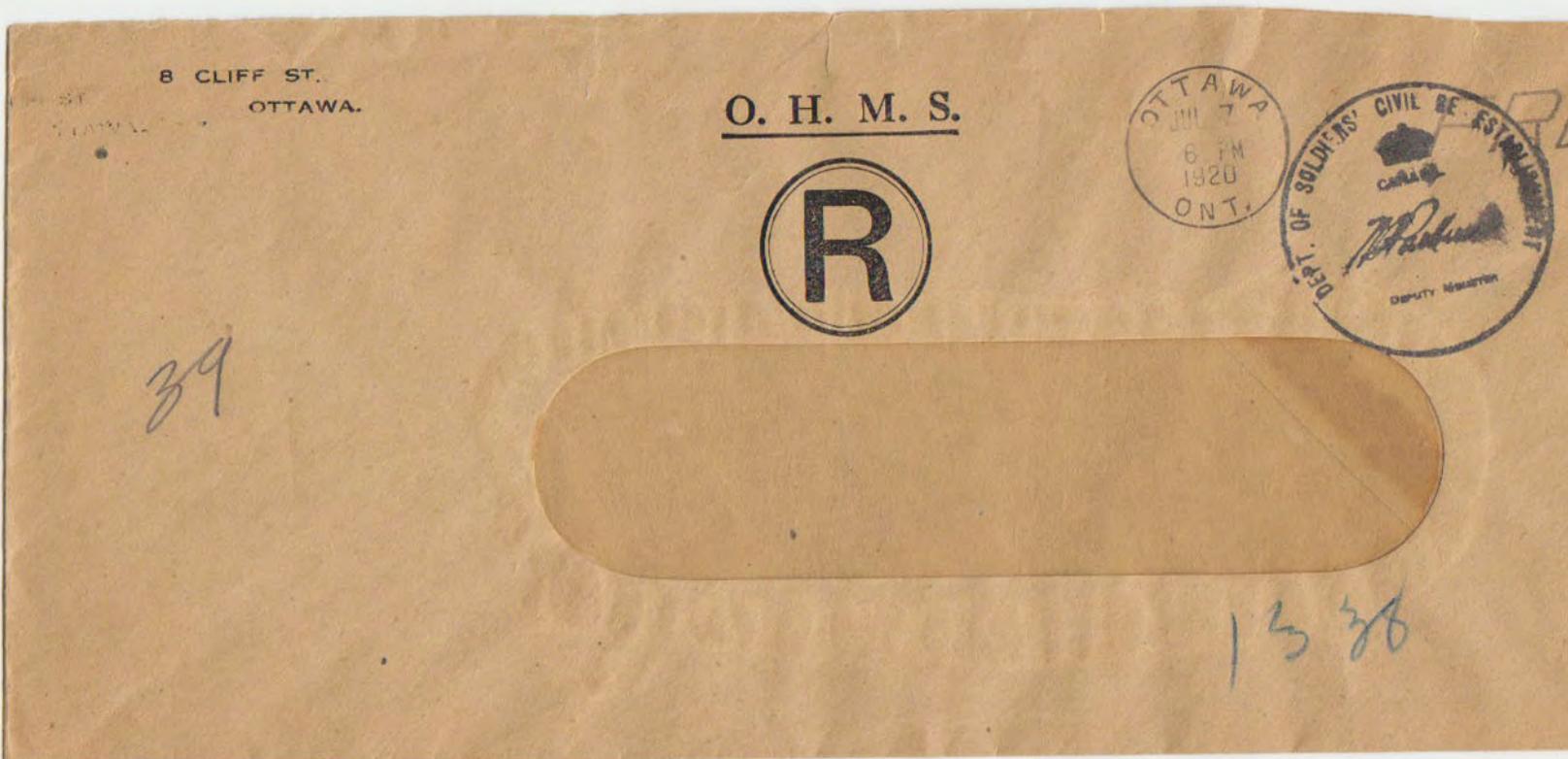
Le ministre du Travail, E. G. D. Robertson est le président de la Commission d'enregistrement du Canada qui doit enregistrer chaque résident du Canada mâle ou féminelle de 16 ans et plus. Le 22 juin,

5 044 034 personnes s'étaient inscrites. Ceux qui n'avaient pu s'inscrire ce jour-là pouvaient le faire en allant n'importe quel bureau de poste. La carte est l'ancêtre de celle de l'Assurance sociale.

# Ministère du rétablissement civil des soldats

Créé le 24 mai 1918

Franchise	Marques postales
Dept. Of soldiers' civil re -establishment	Enregistrement en noir
F .G . Robertson deputy minister	Ottawa , free duplex
Sous-ministre	7 juillet 1920



Ce ministère dirigé par Sir James Lougheed, s'occupe de la santé des vétérans, leur réhabilitation , des soins médicaux à leur donner (gestion des hôpitaux, réadaptation, orthopédie ). En juillet 1918, 8000 soldats étaient soignés dans les hôpitaux au Canada .

Il s'occupe aussi en collaboration avec le ministère du travail de trouver de l'emploi aux vétérans. 10 villes deviennent un centre de réinsertion: Montréal, Halifax, Kingston, Toronto, Guelph, Winnipeg, Régina, Calgary, Vancouver et Fredericton. Des prêts sont consentis à ceux qui veulent se lancer dans l'agriculture,

**Les vétérans avaient priorité pour les emplois aux Postes.**

# Office des commissaires des pensions du Canada

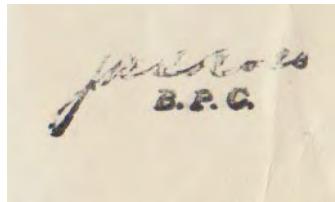
créé par un ordre en Conseil du 3 juin 1916:

## 3 Commissaires

J. K.L.Ross chairman millionnaire montréalais

Lt-Colonel R. H. Labatt

John Todd



Cette commission employait 875 personnes dont 624 à Ottawa et 191 en région.

Ils décidaient des pensions accordées

### PENSION ACCORDÉE AU 30 NOVEMBRE 1918

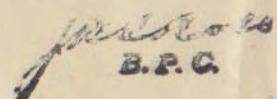
SOLDATS HANDICAPÉS	38 767	MONTANT ANNUEL	6 012 846 \$
DÉPENDANTS	14 719	MONTANT ANNUEL	7 433 346 \$

O. H. M. S.



MR. BASIL C. W. PICKFORD,  
BRIGHTON, ONTARIO.

34950



THE BOARD OF  
PENSION COMMISSIONERS FOR CANADA  
OTTAWA

B. P. C. 31.

Franchise de l'office des commissaires des pensions du Canada

Marques postales

J.K.L. ROSS, B.P.C.

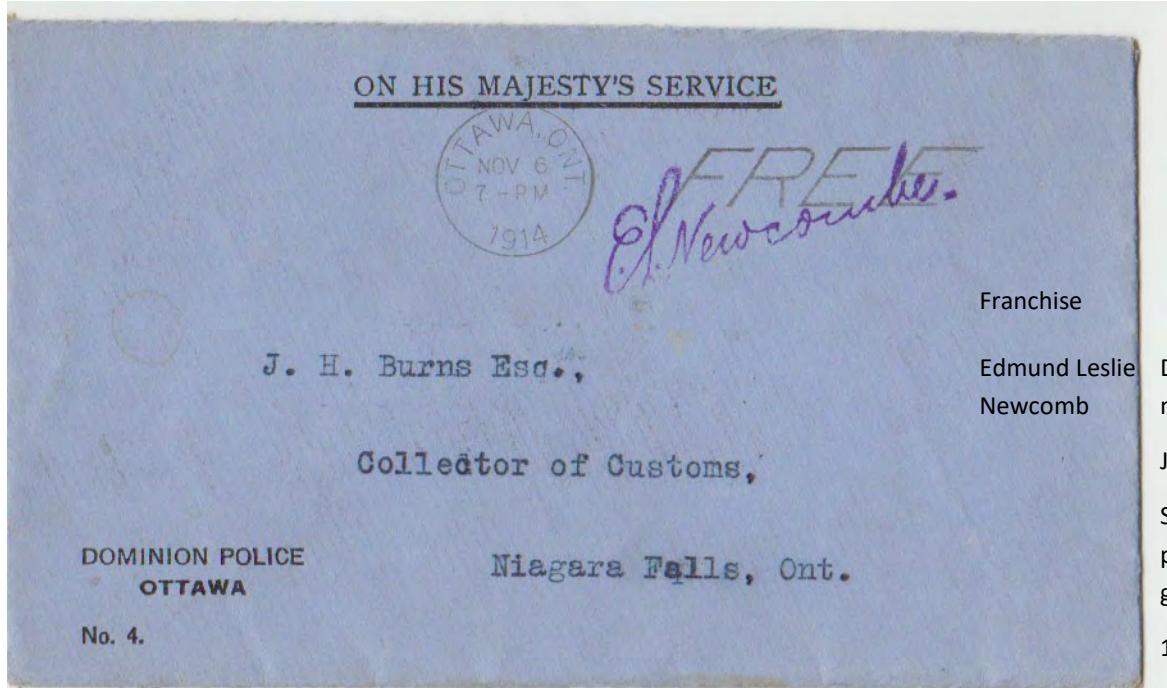
Enregistrement en bleu

Board of Pension Commissioners for Canada

Ottawa, free 14 juillet 1918

Basil Pickford né 19juin 1899, s'enrôle à 16 ans ,18 déc 1915, fait une pleurésie en mars 1917 en France et déchargé 29 octobre 1917 et retourné à Brighton. Il meurt le 4 octobre 1952.

# Loi des mesures de guerre 18 aout 1914



En 1914 les membres de la Dominion police , la police de l'Est chargée de protéger les députés ont sous la responsabilité du ministère de la Justice. Le 31 mai 1918, un ordre en conseil privé transfère tous les membres à département de la milice et défense ou ils deviennent une branche civile du Canadian Military corps. Leur premier devoir est de faire respecter la conscription et d'arrêter les res-



quilleurs. À l'armistice, ils retournent à leur

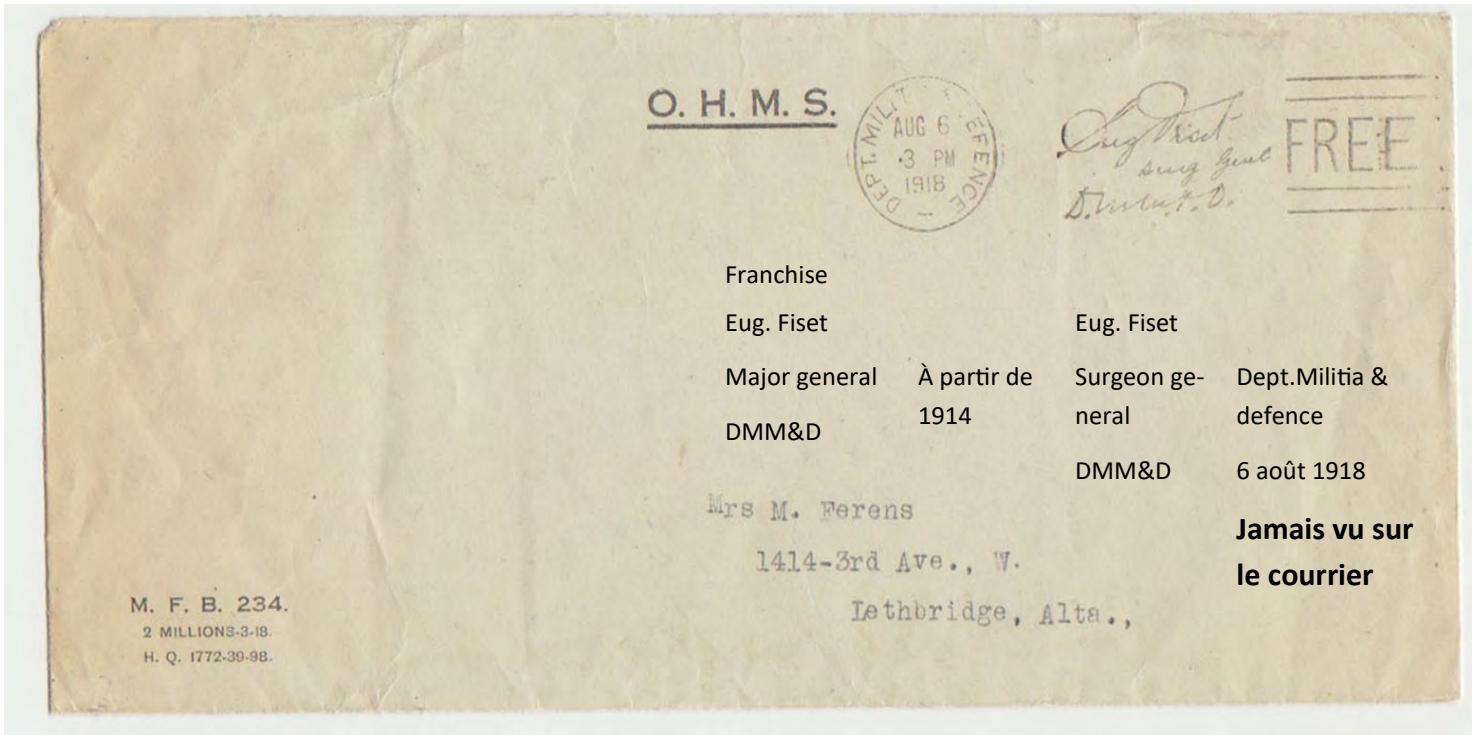
Sans ce sauf-conduit m'importe! Le canadien peut être arrêté par la Police du Dominion.

La première émeute éclate à Québec le 28 mars 1918, quand Joseph Mercier, 23 ans, est interpellé par trois spotters, sans son sauf-conduit.

Alexandre Bussières, Joseph-Édouard Tremblay, Honoré Bergeron et Georges Demeule sont les quatre victimes innocentes de l'émeute de Pâques. Photo : Courtoisie, Journal La Patrie, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). The coroner's inquest was



# Eugène Fiset : 1914 major général surgeon général , sous-ministre de la Milice et Défense 1908-1926



Au lendemain des émeutes, Borden maintient la pression sur le Québec non seulement pour écraser la résistance à la conscription, mais aussi pour prévenir tout risque de contagion révolutionnaire. À cette fin, Ottawa rend illégale toute association jugée subversive, qu'il s'agisse d'organisations syndicales ou politiques. L'hostilité contre la conscription ne flétrit pas, mais les esprits semblent s'apaiser car, les mesures d'exemption faisant leur œuvre, une proportion relativement faible de conscrits se retrouve finalement au front avant la fin des hostilités. Cela représente 24 000 hommes sur 180 000 conscrits pour tout le Canada.

Cet apparent retour au calme ne semble pas rassurer le gouvernement pour autant. En effet, le ministère de la Milice et de la Défense concentre au Québec des effectifs considérables, compte tenu de la pénurie de combattants que la conscription est censée combler. Il s'agit de prévenir toute velléité de soulèvement. Ainsi, une partie des troupes ontariennes, qui avait été dépêchées à l'occasion des émeutes, reste cantonnée dans la Vieille Capitale. Par la suite, du 10 avril au 7 juin 1918, des renforts de 850 soldats en provenance de l'Ouest sont répartis à travers toute la province, auxquels s'ajoutent 200 cavaliers, dépêchés à Québec même.

Le gouvernement fédéral soumet Montréal et sa région au même type de traitement : 1 200 soldats de l'Ontario y sont déployés entre le 1<sup>er</sup> et le 11 avril. La troupe cantonne au dépôt de Saint-Jean sur Richelieu, et ce dans la plus grande discréption possible, histoire d'éviter d'attiser la colère populaire. À ces effectifs se greffent des recrues de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Jusqu'à 1 900 hommes seront ainsi maintenus en alerte, prêts à intervenir au moindre débordement, que ce soit à Montréal ou à Québec. Faut-il le préciser ? Tous les régiments de Montréal sont également sur le pied de guerre.

Au total, l'opération mobilisera 6 000 hommes et s'étendra jusqu'en mars 1919, soit quatre mois après la fin de la guerre [

Loi du service militaire 1917

Demande d'exemption et réponse pour Wilfrid Giguère plombier

M S A. 2.

CANADA.

MILITARY SERVICE ACT, 1917 NO. 208454 EC  
ACTE DU SERVICE MILITAIRE, 1917

POSTMASTER'S RECEIPT FOR CLAIM FOR EXEMPTION FROM MILITARY SERVICE  
REÇU DU MAÎTRE DE POSTE *re* REQUÊTE POUR EXEMPTION DU SERVICE MILITAIRE

Signature of man on whose behalf  
the application has been made.

Signature de la personne au nom  
de laquelle la requête a été faite.

To be delivered to applicant and retained and signed by him, if applicant has applied on his own behalf, or, if application has been made by applicant on behalf of some one else, to be handed by applicant to the man concerned, signed by the latter and produced at any time on request.

Ce reçu doit être remis au requérant qui devra le signer et le garder par devers lui—si le requérant a fait lui-même sa demande. Si la requête a été faite ou remplie par une autre personne, le reçu doit être remis par celui qui fait la requête à celui qui est concerné. Il doit être signé par ce dernier et produit en aucun temps sur demande.

The application for the exemption from military  
La requête pour exemption du service militaire de

whose Post Office address is given as.....  
dont l'adresse postale est.....

has this day been handed to me and this is the co  
m'a été remise ce jour et c'est le talon de la requête qui por



M S A. 32B.

CANADA.

MILITARY SERVICE ACT, 1917.  
LOI DU SERVICE MILITAIRE, 1917.

Notice of Disposition of Claim for Exemption.  
Avis de la décision d'une demande d'exemption.

To }  
A }  
St. and No. }  
Rue et No. }  
City or Town }  
Cité ou ville }

*Wilfrid Giguere, Plombier*

*Montréal*

Serial No.

208454

Consecutive No. on Schedule

271

No. consécutif de la liste

You are notified that the Claim for Exemption from Military Service made on behalf of  
Vous êtes informé que la demande d'exemption du service militaire faite au nom de

*Wilfrid Giguere*

has been considered by *Plaingard* (Local Tribunal No.) 256  
a été prise en considération par le tribunal local (No.)

under the Military Service Act, 1917, and that the decision of the Tribunal was that exemption be  
constitué en vertu de la Loi du Service Militaire, 1917, et que le tribunal a décidé que l'exemption doit être

*accordée jusqu'à ce que les services des  
troupe de la classe B soient requis*

Any communication on the subject of this notice is to be sent to.....  
Toute correspondance au sujet de cet avis doit être envoyée à.....

addressed to "The Registrar under the Military Service Act, 1917."  
(et adressée au "Registraire de la Loi du Service Militaire, 1917.")

A copy or copies of this decision was or were  
Une copie ou des copies de cette décision ont été

Strike out	(a) Handed to the Claimant...personnally;
method not used.	(b) Remise au requérant...personnellement;
Ravez la com- munication (non utilisée)	(c) Sent to the Claimant...by registered mail
	(d) Adressée au requérant...par lettre recommandée

on the

le

20<sup>e</sup>

day of..... November 1917.

Notice of it has also been given to the Military Representative.  
Avis de cette décision a aussi été donné au représentant militaire.

Member of Tribunal.  
Membre du Tribunal.

Member of Tribunal.  
Membre du Tribunal.

N.B.—See other side of this sheet for instructions and explanations.  
N.B.—Voyez au verso de cette feuille les instructions et les explications.

# La réponse

## L'APPEL POUR ALLER SE BATTRE EN FRANCE EST RETARDÉ

M. S. A. 79.

271/236

10.<sup>a</sup>

M. S. A.



1917

### SPECIAL CERTIFICATE

THIS IS TO CERTIFY THAT

whose address is.....

whose Serial Number is.....

and whose signature appears on the margin hereof, is properly registered under the Military Service Act, 1917, in the office of the

undnamed Registrar; and that his Medical Category is.....

The issue of the Call to this man has been delayed under proper authority and this Certificate will be cancelled when the time again arrives that his services are required.

Any man upon receiving this Certificate will at once sign it in ink in the margin and thereafter carefully keep it on his person at all times in order to produce it as often as requested. If the signature is not written in the Police will take up this Certificate forthwith. When the time arrives that the holder of this Certificate has been ordered to Report for Duty, this Certificate must be surrendered to the Officer commanding the Dépot Battalion on the day set for joining.

Signature of Holder  
Signature du Porteur

Vous devrez aviser immédiatement le  
Régistraire d'un changement d'adresse

10/8/18  
Date.....

You must immediately notify the  
Registrar upon change of address.

### CERTIFICAT SPÉCIAL

CECI CERTIFIE QUE

Monsieur Wilfrid Giguere,

Monument, Montmorency.  
dont l'adresse est.....

dont le Numéro de Série est.....  
et dont la signature apparaît en marge du présent est régulièrement enregistré sous le régime de la Loi du Service Militaire, 1917, dans le bureau du Régistraire soussigné; et que sa Catégorie médicale est.....

"B" 2

L'émission de l'appel de cet homme a été retardée par une autorité compétente et ce certificat sera annulé lorsqu'il arrivera de nouveau le temps où ses services seront requis.

Tout homme en recevant ce Certificat le signera de suite à l'encre dans la marge et ensuite le gardera soigneusement sur sa personne tout le temps afin de le produire aussi souvent qu'il en sera requis. Si la signature n'est pas écrite la Police prendra ce certificat de suite. Lorsqu'arrivera le temps où le porteur de ce certificat aura reçu ordre de se présenter pour le service, ce certificat devra être remis à l'Officier Commandant le Dépot du Bataillon le jour fixé pour se présenter.

Registrar under Military Service Act, 1917.  
Régistraire sous le régime de la Loi du Service militaire, 1917.

Quebec.  
at }  
a }

P. J. J.